



Demande d'apl en étant gérante d'une sci

Par **yellena75**, le **10/06/2013 à 18:34**

bonjour

je suis gérante d'une sci a hauteur de 50% pour un bien familiale non locative,j'ai du déménager pour mon travail que j'ai perdu ,donc je voulais savoir si j'ai le droit de demander l'apl pour mon nouveau logement ? ou pas?
cdt

Par **cocotte1003**, le **10/06/2013 à 19:24**

Bonjour, pour le calcul des apl, les allocations familiales prennent en compte vos revenus et non votre capital. Vous pouvez faire une simulation et imprimer les documents pour votre demande sur le site internet de la Caf, cordialement